### **CSS EVERE**

Commune de Fos-sur-Mer



UD 13 12/12/2019



#### Fonctionnement de la CSS

- AP du 02/10/2019 : mise à jour nominative
- Approbation du compte rendu de la CSS du 11/07/2019
- Renouvellement du bureau, le cas échéant





# Visites d'inspection

depuis le 11/07/2019

1 visite prévue d'ici à fin décembre 2019





## Contrôles inopinés

- Contrôles inopinés des rejets atmosphériques
  - Laboratoire mandaté mesures non réalisées à ce jour (ce point sera mis à jour avant la CSS)





#### Instruction

- <u>Extension de la capacité de traitement thermique et de réception:</u>
  - Demande de porter la capacité de traitement par l'UVE à 383kt/an et la capacité de réception à 463kt/an à partir de 2019
  - Il s'agit d'une extension au sens du R181-46 du CE
  - Instruction en plusieurs étapes:
    - 1ère: pas de dépassement de seuils fixés au R122-2 => pas d'évaluation environnementale (EE) systématique
    - 2ème: Analyse au cas pas de soumission ou non à EE par le Préfet de département en application du R122-3 du CE, après avis de la DREAL et de l'ARS => par décision du 18 juin 2019 la modification n'est pas soumise à EE
    - 3ème : analyse du caractère substantiel ou non de la modification:
      l'inspection a proposé au Préfet de considérer cette modification comme non substantielle Accord du Préfet en date du 22 juillet 2019
- Pour 2019, cette augmentation représente 11kt supplémentaire pour l'unité de valorisation énergétique.







